



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Rentrée 2015 »

ARTICLE 1 : Le jeu concours intitulé « rentrée 2015 » est ouvert aux personnes résidantes en France Métropolitaine, DOM-TOM, Belgique, Luxembourg et Espagne.

ARTICLE 2 : La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 : L'opération est ouverte à toute personne physique souhaitant participer, à l'exception des établissements, des organisateurs du jeu ainsi que des personnes exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

ARTICLE 4 : Pour participer, il suffit de faire un commentaire sur la photo du jeu ainsi que partager la photo sur son mur. Les 2 actions sont nécessaires pour valider la participation.

ARTICLE 5 : La date limite de participation est le vendredi **8 septembre 2015 à 14h**.

ARTICLE 6 : Le participant au jeu "rentrée 2015" doit être obligatoirement le représentant légal de l'enfant.

ARTICLE 7 : Le jeu photo prévoit un gagnant tiré au sort parmi tous les participants. composition du lot. La trousse ERGO:

- taille crayon, hop307, 2,50 €
- crayon de couleurs smoothy, hop572, 15,90 €
- gomme ergo, hop308, 1,20 €
- kit geometric incassable, hop313, 5,90 €
- ciseaux ergo, hop311, 3,20 €
- styloeasy, hop578, 7,90 €

Letirageausort aura lieu le vendredi 8 septembre 2015, 15h. Le lot sera envoyé courant septembre 2015.

ARTICLE 8 : Le gagnant sera informé par e-mail ou via la page Facebook au plus tard le **1 septembre 2015**. Son adresse lui sera demandé par message privé,

et ce conformément au Code Professionnel de la fédération des entreprises de Vente à Distance.

ARTICLE 10: Les participants au jeu « Rentrée 2015 » ne pourront pas s'opposer à une éventuelle utilisation de leurs noms, département de résidence afin de servir de témoignage sauf s'ils renoncent à leur prix.

ARTICLE 11: Les participants valident leur adresse e-mail comme étant celle indiquée lors de la participation.

ARTICLE 12: Le nom du gagnant seront disponibles le 1-09-2015 au plus tard sur simple demande écrite à HOP'TOYS, dont l'adresse figure ci-dessous.

ARTICLE 13: La société HOPTOYS ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

ARTICLE 14: Le présent règlement sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit à HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3, en mentionnant le nom du jeu photos.

ARTICLE 15: Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant en ligne sur le site www.bloghoptoys.fr

ARTICLE 16: Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit soit de nous écrire sur le site www.hoptoys.fr rubrique « contact » ou par courrier : HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3 en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible, votre numéro de client.

Ceci constitue le règlement complet du jeu photos Hop'Toys « Rentrée 2015»

SARL HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3 - RCS MONTPELLIER 422.638.106